



## Conseil économique et social

Distr.: générale  
26 janvier 1999  
Français  
Original: anglais

---

**Commission du développement durable**  
**Groupe de travail spécial intersessions sur les océans**  
**et les mers et sur le développement durable**  
**des petits États insulaires en développement**  
1er-5 mars 1999  
Point 2 de l'ordre du jour provisoire  
**Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation**

### Ordre du jour provisoire

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.
3. Océans et mers.
4. Développement durable des petits États insulaires en développement.
5. Questions diverses.
6. Adoption du rapport du Groupe de travail.

### Annotations

#### 1. Élection du Bureau

Conformément à l'article 15 du règlement intérieur des commissions techniques du Conseil économique et social, le Groupe de travail élit les membres du Bureau, au début de sa première séance et selon que de besoin, parmi les représentants de ses membres. On trouvera plus loin à l'annexe II la liste des membres de la Commission.

#### 2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation

Conformément à l'article 7 du règlement intérieur, la Commission adopte au début de chaque session, après l'élection du Bureau, l'ordre du jour de la session en se fondant sur l'ordre du jour provisoire. On trouvera plus loin, à l'annexe I, le projet de programme de travail du Groupe de travail.

### **3. Océans et mers**

Dans sa résolution 1997/63, le Conseil économique et social a décidé que, durant la période 1998-2002, la Commission du développement durable devrait maintenir la pratique consistant à établir, sous réserve de l'approbation du Conseil, un maximum de deux groupes de travail spéciaux intersessions par an en vue de l'aider à préparer ses sessions ordinaires à venir.

En conséquence, dans sa décision 6/6, la Commission a décidé qu'un groupe de travail serait chargé des océans et des mers et ferait un examen d'ensemble du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement, et que l'autre groupe de travail aurait pour tâche d'examiner les modes de consommation et de production – y compris les recommandations concernant l'adoption de modes de consommation viables à inclure dans les principes directeurs des Nations Unies pour la protection du consommateur, conformément à la demande formulée par le Conseil économique et social dans sa résolution 1997/53, et le tourisme.

À sa séance du 16 décembre 1998, le Bureau de la Commission a décidé que le Groupe de travail sur les océans et les mers et sur le développement durable des petits États insulaires en développement se réunirait du 1er au 5 mars 1999.

#### **Documentation**

Rapport du Secrétaire général sur les océans et les mers (E/CN.17/1999/4)

### **4. Développement durable des petits États insulaires en développement**

Au paragraphe 71 de l'annexe à sa résolution S-19/2, l'Assemblée générale a décidé de tenir une session extraordinaire de deux jours juste avant sa cinquante-quatrième session, en vue d'évaluer en profondeur l'application du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement. Par sa résolution 52/202, l'Assemblée générale a réaffirmé cette décision et, par sa résolution 53/189, elle a noté l'importance de la décision qu'elle avait prise de tenir une session extraordinaire de deux jours et a souligné qu'il était important que les petits États insulaires en développement participent pleinement et efficacement à cette session extraordinaire et à la septième session de la Commission du développement durable, qui était l'organe préparatoire de cette session extraordinaire.

Dans sa décision 6/6, la Commission, consciente que la question d'un examen d'ensemble du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement avait été incluse dans son programme de travail pour 1999, a décidé que l'un de ses deux groupes de travail serait chargé des océans et des mers et du développement durable des petits États insulaires.

#### **Documentation**

Rapport du Secrétaire général sur les progrès accomplis dans l'exécution du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement (E/CN.17/1999/6 et Add.1 à 16).

Rapport du Secrétaire général sur les activités menées par les donateurs pour les petits États insulaires en développement (E/CN.17/1999/7).

### **5. Questions diverses**

Conformément au Programme relatif à la poursuite de la mise en oeuvre d'Action 21, la Commission examinera à sa neuvième session les questions relatives à l'énergie [résolution S-19/2 de l'Assemblée générale, annexe, par. 46 a)]. Soulignant l'importance cruciale de

l'énergie pour la poursuite d'une croissance économique soutenue, en particulier dans les pays en développement, qu'ils soient importateurs ou producteurs d'énergie, et vu la complexité et l'interdépendance des questions relatives à l'énergie et au développement durable, l'Assemblée a déclaré qu'il faudrait commencer les préparatifs de la neuvième session dès la septième session, et les confier à un groupe intergouvernemental d'experts à composition non limitée en matière d'énergie et de développement durable, dont les réunions se tiendraient en même temps que les réunions intersessions des huitième et neuvième sessions de la Commission.

Par conséquent, le 5 mars 1999, le Secrétariat donnera au Groupe de travail des précisions sur les préparatifs de la neuvième session, et invitera les délégations à lui faire connaître leurs premières observations afin qu'elle puisse formuler des propositions précises qui seront examinées à la septième session.

#### **6. Adoption du rapport du Groupe de travail**

Conformément à la pratique établie, le Groupe de travail présentera un rapport à la Commission lors de sa septième session.

Comme le Bureau l'a décidé lors de ses réunions du 16 décembre 1998 et du 20 janvier 1999, le rapport comprendra deux parties : i) une synthèse présentée par le coprésident et ii) les éléments à inclure dans un projet de décision à négocier lors de la septième session de la Commission.

## Annexe I

### Projet de programme de travail

Le présent projet de programme de travail du Groupe de travail spécial intersessions sur les océans et les mers et sur le développement durable des petits États insulaires en développement s'appuie sur les recommandations du Bureau.

#### Semaine du 1er au 5 mars

##### Lundi 1er mars\*

		Ouverture de la session
Matin	<i>Point 1</i>	Élection du Bureau Déclarations liminaires des coprésidents
	<i>Point 2</i>	Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation
	<i>Point 3</i>	Océans et mers <i>Présentation du rapport du Secrétaire général</i> <i>Présentation des résultats des réunions intersessions sur la question</i> <i>Débat général</i>
Après-midi	<i>Point 3</i>	Océans et mers <i>Suite et fin du débat général</i>

##### Mardi 2 mars\*

Matin	<i>Point 4</i>	Développement durable des petits États insulaires en développement <i>Présentation du rapport du Secrétaire général et d'autres documents portant sur la question</i> <i>Présentation des résultats des travaux des réunions intersessions sur la question</i> <i>Débat général</i>
Après-midi	<i>Point 4</i>	Développement durable des petits États insulaires en développement <i>Suite et fin du débat général</i>

##### Mercredi 3 mars

Matin	<i>Point 3</i>	Océans et mers <i>Présentation de la synthèse du Coprésident</i> <i>Présentation des éléments à inclure dans un projet de décision</i>
-------	----------------	--

\* Si les délégations décident de faire des exposés nationaux, ces exposés pourraient avoir lieu la matinée du lundi 1er mars et du mardi 2 mars 1999. Le programme de travail serait alors modifié en conséquence.

Après-midi      *Point 3*      Océans et mers  
*Débat général sur la synthèse du Coprésident et sur les éléments à inclure dans un projet de décision*

**Jeudi 4 mars**

Matin            *Point 4*      Développement durable des petits États insulaires en développement

*Présentation du projet de document\**

Après-midi      *Point 4*      Développement durable des petits États insulaires en développement

*Débat général sur le projet de document*

**Vendredi 5 mars**

Matin            *Point 5*      Autres questions  
*Exposé du Secrétariat sur les préparatifs de la neuvième session en ce qui concerne les questions relatives à l'énergie*

*Observations des délégations*

*Point 3*      Océans et mers  
*Présentation du deuxième projet de synthèse du Coprésident*

*Présentation du deuxième projet concernant les éléments à inclure dans un projet de décision*

*Point 4*      Développement durable des petits États insulaires en développement  
*Présentation du deuxième avant-projet de document*

Après-midi      *Points 3 et 4*      Océans et mers  
Développement durable des petits États insulaires en développement  
*Observations finales des délégations sur les documents ci-dessus*

*Point 6*      Adoption du rapport du Groupe de travail  
Clôture de la session

\* Conformément au paragraphe 71 de l'annexe à la résolution S-19/2 de l'Assemblée générale, l'examen du point 4 relatif au développement durable des petits États insulaires en développement aboutira à l'établissement d'un projet de document qui sera présenté pour adoption à l'Assemblée lors de sa session extraordinaire de deux jours.

## Annexe II

### **Membres de la Commission du développement durable à sa septième session**

Algérie  
Allemagne  
Antigua-et-Barbuda  
Arabie saoudite  
Belgique  
Bénin  
Bolivie  
Brésil  
Bulgarie  
Canada  
Chine  
Colombie  
Côte d'Ivoire  
Djibouti  
Égypte  
Espagne  
États-Unis d'Amérique  
Fédération de Russie  
France  
Gabon  
Guyana  
Hongrie  
Inde  
Indonésie  
Iran (République islamique d')  
Irlande  
Japon  
Maurice  
Mauritanie  
Mexique  
Mozambique  
Nicaragua  
Niger  
Nouvelle-Zélande  
Pakistan  
Panama  
Pays-Bas  
Pérou  
Philippines  
Pologne  
Portugal  
République centrafricaine  
République populaire démocratique de Corée  
République tchèque  
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord  
Slovaquie

Soudan  
Sri Lanka  
Suède  
Suisse  
Thaïlande  
Venezuela  
Zimbabwe

---